

Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air Energie Territorial
de la Communauté de Communes du Genevois

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois a décidé, le 5 février 2018, d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) permettant d'établir des mesures pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

Le PCAET définit, à partir d'un état des lieux, des objectifs et un programme d'actions pour emmener l'ensemble des collectivités et des citoyens vers la transition écologique, dans tous les domaines de la vie quotidienne : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et économiques.

Le PCAET permet également, à travers une stratégie définie, de développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et maîtriser les consommations d'énergie.

Le PCAET a été soumis aux avis de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président de Région.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet de PCAET :

Du 6 janvier au 7 février 2020 inclus

Le dossier complet mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Genevois (www.cc-genevois.fr/) comprend les documents suivants :

- Un diagnostic
- Un rapport de présentation
- Un rapport de stratégie et d'objectifs
- Une évaluation environnementale du projet et son résumé non technique
- Un plan d'actions annexé
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale tacite en date du 23 octobre 2019 (accusé réception joint) - Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, est réputée n'avoir aucune observation à formuler
- L'avis du Préfet de Région en date du 12 novembre 2019
- Les modifications apportées au document en réponse aux avis formulés

Ces documents sont également consultables en format papier à la Communauté de communes du Genevois, 38 rue Georges de Mestral à Archamps du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dès l'ouverture de la consultation, les observations ou les propositions peuvent être transmises par mail à citoyen@cc-genevois.fr

Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la participation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Le projet de PCAET pourra être modifié pour tenir compte des retours, avant son approbation en conseil communautaire.